



«Ce que nous pensons de la guerre» - affiche réalisée par les élèves de CE2-CM1-CM2 pour le 11 nov 2014

AU SOMMAIRE:

- Edito du Maire
- Rallye de voitures anciennes
- Curage du lagunage
- Commémorations du 11 Nov 2014
- Gros plan sur le marché de Noël
- Gros plan sur l'école de Dangu
- Liste des assistantes maternelles
- Carnet 2014 et Calendrier 2015

COMBIEN D'HABITANTS A DANGU?

Selon le dernier recensement de 2012, publié début 2015, la population de Dangu est de 624 habitants dont 608 résidant effectivement et 16 « comptés à part », c'est-à-dire des personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune mais qui ont conservé une résidence à Dangu.

Rappelons qu'en 2007 la population était de 586 habitants dont 576 résidant effectivement et 10 « comptés à part ». En sept ans la population a donc cru de 6,5 %.

Cette augmentation de population sera prise en compte pour les dotations de fonctionnement que reçoit la commune et viendra un peu réduire leur diminution ...

A noter qu'à fin 2014 selon les estimations de l'INSEE, plus de 66 300 000 personnes résidaient en France.



L'EDITO DU MAIRE:

Janvier, c'est traditionnellement le mois des vœux. Mais quels vœux peut-on encore présenter après ce qu'on a vu dans notre pays depuis le début de l'année : meurtres, terrorisme, haine et violence, atteinte aux droits fondamentaux de la vie humaine et à notre culture plus que millénaire ?

Nous sommes encore sous l'émotion de constater que ce que nous croyions loin de nous, ce que nous pensions réservés à des populations lointaines, chrétiens ou Yazidis en Irak ou en Syrie, africains au Nigeria ou au Cameroun, est maintenant arrivé en France et peut nous atteindre demain.

Il faut pourtant résister comme ont su le faire, dans des temps aussi troublés et face à un adversaire aussi brutal, nos parents ou grands-parents. Et la meilleure résistance pour nous, population civile, c'est de continuer à vivre normalement. C'est de continuer à faire des projets et à espérer un avenir meilleur, même si, aujourd'hui, le désengagement de l'Etat, qui se traduit par des dotations en moins et des dépenses en plus, nous oblige à réaliser de constantes économies et à repousser certains projets par manque de financement.

C'est pourquoi votre Conseil municipal fait aussi des projets, que j'ai présentés vendredi 16 janvier lors des vœux traditionnels à la Maison de village. Ces projets sont d'abord d'améliorer le fonctionnement de notre station d'épuration qui conditionne le développement futur de notre village. Ce développement doit être repris afin de conforter notre école, nos commerçants et nos recettes fiscales, mais il doit aussi être maîtrisé et c'est la raison pour laquelle nous allons entreprendre la réalisation d'un plan local d'urbanisme (PLU) pour encadrer le développement futur de notre village et lui conserver son caractère rural et patrimonial.

Nous allons également continuer d'améliorer votre vie quotidienne par divers travaux de voirie, d'éclairage, de stationnement et de circulation. Nous restons toujours attentifs à notre école et développerons progressivement des activités périscolaires, progressivement car il s'agit de vos enfants et nous devons donc respecter le projet élaboré dans leur intérêt.

Nous allons essayer de trouver une solution satisfaisante pour intégrer la voirie du lotissement du « Chaud soleil » dans la voirie communale. Enfin, nous resterons attentifs à notre patrimoine commun : l'église, la poste, le bois des Bannis.

Et, malgré la dureté des temps, il faut continuer à se cultiver et se distraire. C'est pourquoi, vous serez nombreux, j'espère, à venir au concert organisé le samedi 13 juin à l'église par le Festival du Vexin, à l'habituelle Foire à tout, et au vingtième Marché de Noël, qui revêtira bien sûr une importance particulière cette année.

Vous le voyez, la vie ne s'arrête pas, et nous continuons à travailler. Alors, nous vous souhaitons cette année aussi une bonne année et une bonne santé pour vous et tous ceux qui vous sont chers et aussi pour notre village.

Le Maire, Gilles Delon

REDACTION: Mairie de Dangu, 22 rue Porte des Champs, 27720 DANGU

Tél : 02 32 55 22 15 - e-mail : mairie.dangu@wanadoo.fr - Fax : 02 32 27 53 19

Directeur de publication: Gilles Delon

Ont contribué à la rédaction de ce numéro: Gilles Delon, Elisabeth Jaquet, Marianne Sytchkov

Photos du marché de Noël: Maryse Garin

Cérémonie du 11 novembre: Mme Frot et sa classe de CE2-CM1-CM2

RALLYE TOURISTIQUE DU 20 SEPTEMBRE 2014



2014 ? Vraiment ?

Le temps d'une après-midi, la place du village de Dangu prend un air des années 1955-1960 avec le 5ème Rallye « Bol d'Air » organisé par l'association des « insuffisants respiratoires ».

Le Rallye partait de Wy-dit Joli-Village dans le 95 avec une halte à Dangu pour déjeuner et ensuite une visite de la vallée de la Lévière.



Pas moins d'une trentaine de voitures anciennes rutilantes ont stationné sur la place pour offrir des retrouvailles avec la Dauphine Renault, la 2CV, la Panhad, la Simca 1000, l'Aronde, La Frégate, l'Alpine et la Traction.

CURAGE DU LAGUNAGE A LA STATION D'ASSAINISSEMENT

La station d'épuration de Dangu a été mise en service en 1993. Elle se compose de trois bassins (ou « lagunes ») de décantation par dépôt naturel. Les eaux résiduelles après épuration dans ces trois lagunes ne sont pas rejetées dans l'Epte, mais s'évaporent ou s'infiltrent naturellement dans une aire d'infiltration proche de la rivière.

A cause d'une réalisation non conforme au cahier des charges et en particulier de dimensions trop réduites, cette station d'épuration est en perpétuelle surcharge et ne répond pas aux normes qui lui ont été imposées lors de sa création et, évidemment, y répondrait encore moins si de nouvelles maisons étaient raccordées au réseau d'assainissement collectif de Dangu. Il est donc nécessaire d'en améliorer le fonctionnement par tous les moyens avant d'étudier un éventuel agrandissement.

C'est pourquoi le précédent Conseil municipal avait préparé un curage de la première lagune de décantation qui, depuis vingt ans, était trop encombrée. Une étude des boues à curer dans cette première lagune et de leur valeur agronomique a été réalisée et un dossier d'autorisation a été présenté à l'Agence Régionale de Santé afin qu'elle vérifie si cet épandage répondait bien aux normes sanitaires et environnementales. Il est apparu, d'une part, que la teneur en matières néfastes pour l'environnement était faible et, d'autre part, que, le délai prévu pour un nouveau curage étant de dix ans, l'impact sur les terres recevant ces boues serait encore plus faible. Par contre, la valeur agronomique des boues était confirmée et paraissait conforme aux besoins des sols. L'épandage sur des terres proches de la lagune était donc possible, sans risque pour la qualité des eaux souterraines, ce qui a considérablement diminué le coût de ce curage.



Afin de respecter la réglementation afférente à l'épandage des boues de stations d'épuration, des analyses ont été effectuées avant et pendant le curage et la période choisie pour effectuer en même temps le curage et l'épandage a été fixée au début septembre pour que l'épandage soit effectué sur des terres plantées immédiatement après en blé.

Une grosse pompe flottante aspirant les boues a donc été installée sur la lagune par une grue tout-terrain et elle a alimenté un réservoir dans lequel venaient se remplir les épandeurs qui montaient ensuite en plaine. Ce sont finalement 2 568 m³ de boues qui ont été épandus sur 57 ha (soit 45 m³ par hectare), représentant 112 tonnes de matière sèche (soit environ 2 tonnes par hectare). Les analyses réalisées ont montré des teneurs conformes aux premières analyses et largement inférieures aux maxima autorisés.

Depuis cette opération, la lagune, moins encombrée, a repris son service normal et les études ont recommencé afin de préparer des travaux permettant d'améliorer encore le fonctionnement de notre station.

1914 - 2014

L'AVANT GUERRE ET LA CONSTRUCTION DE LA POSTE

En 1912, alors que la guerre se prépare en Europe avec plusieurs crises majeures, Dangu, loin de ces événements, se modernise et se préoccupe de la construction d'un nouveau Bureau de Poste.

Le 3 avril 1913, la décision est prise de construire ce nouveau Bureau de Poste afin de remplacer le Bureau de Télégraphe qui avait été ouvert en 1886, lui-même en remplacement d'un Bureau de « facteur-boîtier ». Le 23 août 1913, une commission spéciale est nommée pour l'étude du projet de construction.

Ce projet sera financé par une coupe exceptionnelle de bois, soit un taillis de 2 ha 35 âgé de 27 ans et un taillis de 3 ha 70 âgé de 32 à 36 ans pour une valeur totale d'environ 2 000 Fr, et par une coupe de 120 peupliers dans le marais communal pour une valeur d'environ 3 000 Fr. Le solde sera financé par un emprunt de 10 000 Fr sur 30 ans dont l'annuité, d'environ 600 Fr, sera payée par le loyer versé par l'Administration des Postes, Télégraphes et Téléphones.

Le 12 décembre 1913, le Conseil municipal autorise le maire, M. Langlois, à emprunter la somme de 10 000 Fr (soit environ 40 000 €) au taux de 4,10 % remboursable en 30 ans. Le remboursement sera grandement facilité par l'inflation qui suivra la guerre, mais ça, personne ne pouvait encore le prévoir.

L'AN 1914

Le 3 août, l'Allemagne déclare la guerre à la France et à la Belgique. La France avait déjà décrété la mobilisation générale depuis le 1er août : la première guerre mondiale a commencé.

La guerre entraîne bien vite des perturbations dans la vie quotidienne des habitants. Ainsi, le mardi 4 août, le Conseil municipal de Dangu se réunit pour demander à l'autorité compétente le retour à Dangu de Victor Denis, patron boulanger, afin d'assurer le ravitaillement en pain de la commune et des communes avoisinantes. La délibération indique que, dans le cas où ce retour serait impossible, la boulangerie de M. Denis serait obligée de fermer puisque le patron et son aide seraient partis à la guerre. On ne sait pas quel a été le résultat de cette requête.

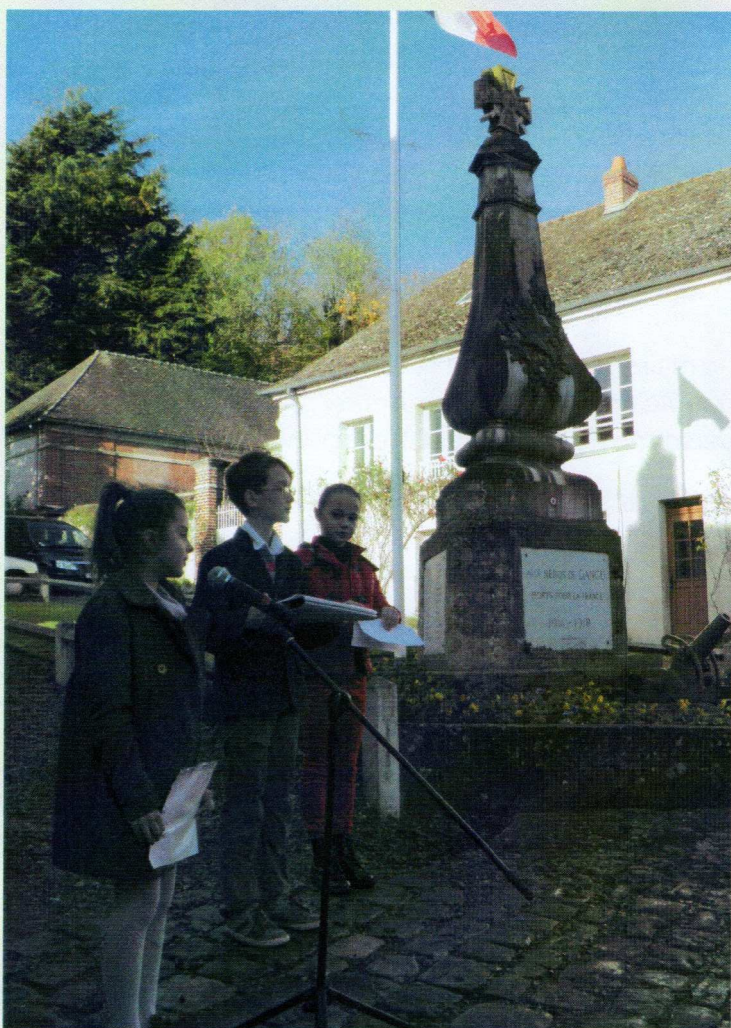
On n'oublie pas non plus les soldats partis combattre et, le 11 octobre, à la demande du sous-Préfet des Andelys en vue de « la fourniture de tricots, chaussettes de laine, couverture, etc.. à l'entrée de la campagne d'hiver », le Conseil municipal vote un crédit de 180 Fr, prélevé sur le budget des fêtes publiques.

La désorganisation entraînée par la mobilisation générale s'accroît et commence à inquiéter le gouvernement. Le 22 octobre, le Conseil répond : « Comme suite aux instructions de M. le Préfet de l'Eure relatives aux ensemencements d'automne, et après examen de la question, les membres de l'assemblée déclarent que les travaux des semailles se poursuivent normalement dans la commune avec le concours du personnel des cultivateurs, que tous ces travaux seront exécutés en temps utile et qu'aucune terre ne restera sans ensemencement ».

CENT ANS APRES: 2014

A l'occasion du centenaire du début de la 1^{ère} Guerre Mondiale, les habitants, le Conseil Municipal et les élèves de la classe de CE2-CM1-CM2 se sont retrouvés autour du Monument aux Morts. La Classe de Mme Frot a mené un projet autour du centenaire : un rallye internet, où les enfants avaient pour mission de dresser la carte d'identité du monument de leur commune, puis la réalisation d'une fresque avec participation à la cérémonie. Nous leur avons demandé d'écrire un article pour la feuille municipale au sujet de cet événement :

La Commémoration des 100 Ans de la Grande Guerre



Nous avons mené un projet en classe à l'occasion des 100 ans de la Première Guerre Mondiale et nous avons beaucoup appris. Au début, la maîtresse nous a apporté des lettres de Poilus, les Poilus ce sont les soldats français. Nous avons lu ces lettres et en avons choisie une pour la commémoration du 11 novembre. Puis nous avons réalisé une grande affiche où l'on a écrit et dessiné ce que nous pensions de la guerre. Nous nous sommes alors retrouvés au monument aux morts le mardi 11 novembre 2014 afin de commémorer les 100 ans de la Grande Guerre et présenter notre travail. La maîtresse a accroché notre belle affiche pour que tout le monde puisse la voir. Lors de la commémoration, deux enfants ont été déposer une gerbe de fleurs au pied du monument. Deux autres ont levé le drapeau. Ensuite, nous avons rendu hommage aux soldats morts pendant la guerre lors d'une minute de silence. Puis, des personnes du village ont nommé les soldats de Dangu morts pour la France. Enfin, le maire a fait un discours et trois enfants ont lu la lettre de Poilus et présenté l'affiche réalisée par la classe. Pour terminer, nous nous sommes retrouvés à la maison du village pour boire un verre.

La classe de CE2-CM1-CM2

**L'AFFICHE REALISEE PAR LES ENFANTS, AVEC DESSINS ET TEXTES,
AINSI QUE LA CARTE D'IDENTITE DU MONUMENT AUX MORTS**

**SONT TELECHARGEABLES EN INTEGRALITE SUR LE SITE INTERNET DE LA MAIRIE
<http://www.dangu-mairie.org>**

dans la rubrique «Ecole»

Nous avons demandé à chaque enfant de la classe de partager avec nous leurs impressions au sujet de ce projet de classe:

- « J'ai adoré faire le texte et le dessin de la guerre et j'ai bien aimé les questions sur le texte des Poilus. » Bonnie
- « Ca m'a rendu un peu triste de lire ces lettres » Yanis
- « C'était très émouvant le jour de la commémoration, c'était aussi fabuleux d'apprendre en classe, j'ai adoré ! » Maëlle
- « J'ai bien aimé quand les trois enfants ont lu la lettre des poilus. J'ai ressenti de la joie. » Sixte
- « La guerre pour moi c'est dangereux, je ressens de la peine et les soldats qui sont morts, ils doivent aussi ressentir ce que je ressens. » Lucie
- « J'ai ressenti de la peine pour les soldats morts pour la France et quand nous avons travaillé sur la Première Guerre Mondiale ça me rendait triste. » Louann
- « Je trouve que c'était chouette de travailler sur la Première Guerre Mondiale » Paul
- « J'ai bien aimé la commémoration, la guerre c'est pas bien ! » Nicolas
- « La guerre c'est une histoire triste car des soldats sont morts. » Océane



Anaïs FROT, maitresse de la classe des CE1-CM1-CM2, le 11 novembre 2014

- « J'ai été touchée par la guerre et par la cérémonie parce que j'ai beaucoup aimé quand on a lu les lettres de ceux qui sont morts pour la France. » Louise
- « J'ai bien aimé surtout lorsqu'on parlait des soldats morts. » Rodrigue
- « Je pense que la guerre c'est triste parce qu'il y a des gens qui meurent jeunes et leurs familles sont très tristes. » Noémy
- « Quand on a travaillé sur la Première Guerre Mondiale ça m'a fait penser à mon arrière grand-père qui a fait la guerre. » Anna
- « J'ai ressenti de la peine pour les soldats et de la joie pour nous car nous avons fait une commémoration uniquement pour les soldats. » Mathys
- « J'ai ressenti de la joie lors de la cérémonie, j'ai été touché qu'on travaille sur la guerre de 1914-1918 et sur les Poilus. C'était vraiment super bien ! » Emile
- « Le 11 novembre j'ai déposé la gerbe. J'ai beaucoup aimé ! » Laeticia
- « Le 11 novembre j'ai lu un paragraphe d'une lettre de Poilus et ce qu'il avait écrit m'a beaucoup touchée. La minute de silence aussi. Et les soldats qui ont fait la guerre sont vraiment gentils ! » Lola

GROS PLAN SUR LE MARCHÉ DE NOËL

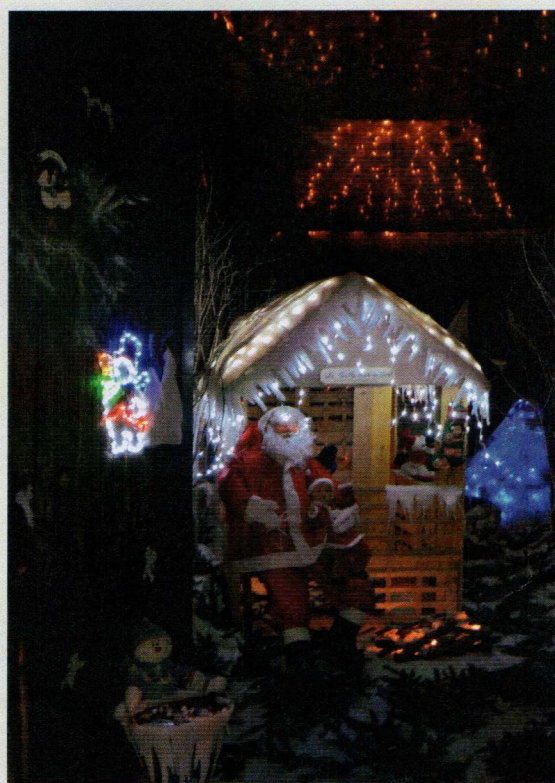
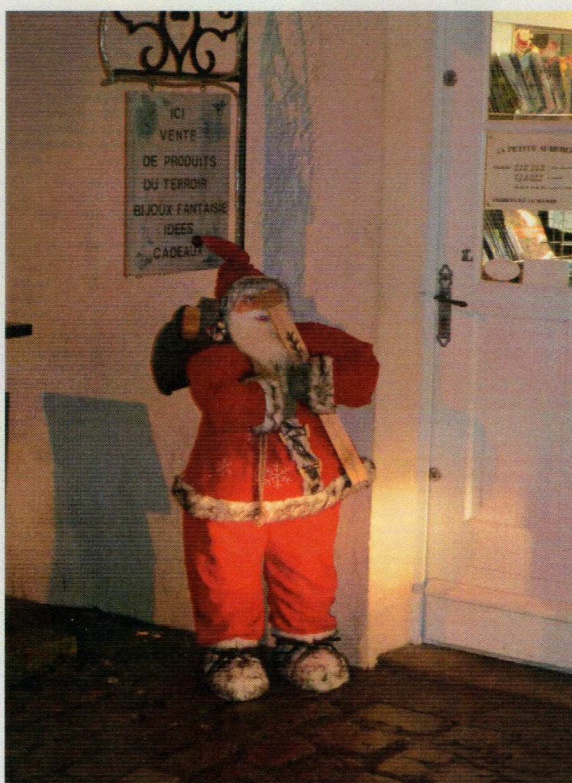
Depuis 19 ans déjà, un événement réchauffe nos hivers : le marché de Noël et tout ce qui l'accompagne : les lumières et la fantaisie des maisons décorées, les cadeaux et le spectacle de l'arbre de Noël.



Pourtant, au début ça ressemble à ça!!!



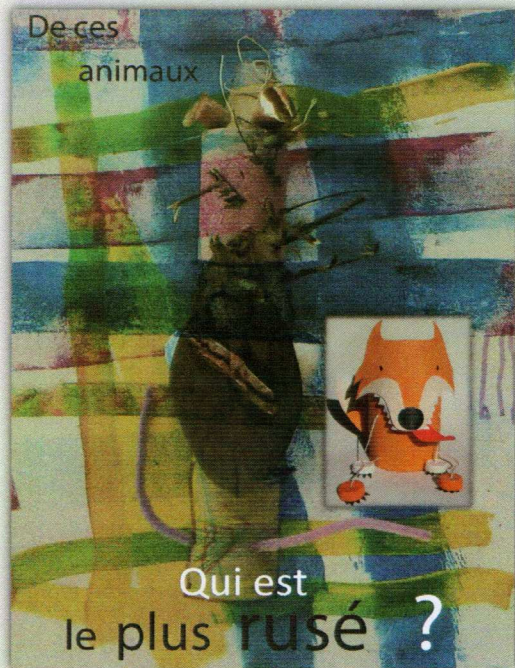
Puis le travail inlassable et passionné des membres du Comité des Fêtes, des bénévoles et des employés de la commune fait naître la magie et le Père Noël s'installe joyeusement un peu partout.



Merci aux bénévoles du Comité des Fêtes, merci aux habitants, merci aux commerçants!
Grâce à vous Dangu scintille chaque année en habit de fête.

Nous vous attendons nombreux en 2015, au 20ème Marché de Noël!

Les Animaux Rusés et le Renard



La classe de maternelles PS-MS-GS a réalisé un album illustré « Les animaux rusés et le renard » avec leur maîtresse-stagiaire Bénédicte Ménard.

La couverture de l'album a gagné le concours d'affiche au Festival du Livre Jeunesse de Rouen, édition 2014 !
Le prix gagné a aussitôt servi à acheter... des livres bien sûr, pour que le plaisir de la lecture ne cesse de grandir avec les enfants.

Les parents et tous les curieux peuvent découvrir cette belle et savoureuse histoire où les animaux sont plus rusés que le renard lui-même sur le site internet de la mairie, rubrique «Ecole».

**ALBUM A DECOUVRIR ET A TELECHARGER
EN INTEGRALITE SUR
<http://www.dangu-mairie.org>**

Visages et Masques du monde

Entre le 7 janvier et le 17 février toute l'école mène un projet autour des visages et masques du monde. Grâce aux contes et légendes, recherches documentaires, jeux de pistes, exploration plastique autour du thème «visage et identité», tous les enfants de l'école découvrent quelques traditions du masque d'Océanie, d'Asie, des Amériques, d'Afrique et d'Europe.

Bien que la sortie au Musée du Quai Branly initialement prévue dans ce projet n'ait pas pu avoir lieu pour cause d'alerte attentat, les enfants ont pu suivre grâce au TBI une visite virtuelle du musée, participer à un atelier d'inspiration océanienne et s'exercer au masque issu de la tradition européenne, le tout à l'école même.



Rendez-vous le 17 février au défilé de Carnaval pour découvrir les masques créés par les enfants à la suite de ce parcours pluridisciplinaire et pluriculturel !

Activités péri-scolaires

Grâce à la bonne volonté et à la compétence des parents de Dangu, des ateliers divers sont proposés en ce moment à l'essai aux familles, dont danse, cirque, rugby et d'autres encore.
Ces essais pourraient permettre de construire pas à pas un projet pour l'année 2015/2016

ASSISTANTES MATERNELLES

Notre commune bénéficie de la présence de huit assistantes maternelles agréées. Professionnelles de la petite enfance, elles sont une aide précieuse pour les familles.

BACHELET Nicole

10 chaussée Louis XIII - Dangu
T: 02 32 27 34 55

BACHELET Sylvie

4 rue Gladiateur - Dangu
T: 02 32 27 00 48

BOUVERET Josiane

20 rue St Aubin - Dangu
T: 02 32 27 48 13

CABARTIER Béatrice

14 clos des Vignes - Dangu
T: 02 32 55 71 13

ROBINE Véronique

Sente du Bois Quellet - Dangu
T: 02 32 27 31 34

SALDANHA Marjorie

10 Chaud Soleil - Dangu
T: 02 32 55 46 50

THEBAUD Valérie

14 rue St Jean - Dangu
T: 02 32 55 80 44

TURPIN Nathalie

7 Clos des Vignes - Dangu
T: 02 32 27 30 04

NAISSANCES

7 février 2014 - *Achille Tournyol Du Clos*

29 avril - *Lily Pouplier*

27 août 2014 - *Pepin Lourélyne*

23 décembre 2014 - *Maxime Ledrait*

MARIAGES

18 janvier

Leduc Sebastien et Jehanno Guenaëlle

30 mai

P. du Pont de Compiègne et T. de Chateaufvieux

13 juin

Boletis Yannis et Hugon Bénédicte

5 juillet

Florian Gautier et Cremer Sandra

19 juillet

Isabelle Bachelet et Adrien Nogueira

27 septembre

Leparmentier Eric et Larboulette Audrey

DECES

18 janvier - *Raymonde Legros*

27 juillet - *Joséphine Tisserant*

11 septembre - *Baux Julien*

13 décembre - *Bavent Chantal, ép. Hauguel*

ASSOCIATION «Le Vestiaire de la Vallée de l'Epte»

Si vous ne savez pas quoi faire des vêtements, linge de maison, maroquinerie qui dorment sans utilisation dans vos placards, l'association «Le Vestiaire de la Vallée de l'Epte» de Neaufles St Martin les récupère et les vend au profit des démunis.

INFOS: <http://vve27.blogspot.fr>

prochaine vente à bas prix: 27 et 28 février, Maison du Village

SERVICES DE L'AGENCE POSTALE: RECITIFICATIF

Elle vous permet d'effectuer, sans vous déplacer en voiture, les opérations postales courantes :

- ⇒ *affranchissement des lettres et colis*
- ⇒ *achat de timbres-poste, carnets et timbres spéciaux (Noël, vacances ...)*
- ⇒ *achat d'enveloppes et prêts-à-poster, d'emballages Colissimo, de Prêts-à-expédier et d'enveloppes Chronopost*
- ⇒ *dépôt des objets, y compris recommandés, retrait des lettres et colis en attente*
- ⇒ *dépôt des procurations pour le courrier*
- ⇒ *contrats divers de réexpédition ou de garde du courrier*

Et d'effectuer les opérations financières courantes :

- ⇒ *retrait ou versement d'espèces par le titulaire sur compte courant postal, Poste-Epargne ou livret d'épargne dans la limite de 350 €*

Elle ne permet pas d'effectuer de mandat-cash, ni de services sur compte courant postal autres que les dépôts et retraits.

L'agence postale communale est à votre disposition toute l'année
(sauf congés de deux semaines en août) :

lundi de 14 h à 17 h
mardi de 14 h à 17 h
jeudi de 14 h à 17 h
vendredi de 14 h à 17 h
samedi de 9 h à 12 h

COMMUNICATION DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE

L'ARS vous rappelle de rester vigilant au monoxyde de carbone: gaz invisible, inodore et non irritant qui résulte d'une combustion incomplète du bois, du charbon, du pétrole, de l'essence ou du fuel et du gaz de ville (butane, propane ou naturel).

Le fonctionnement d'appareils à combustion mal entretenus ou utilisés dans de mauvaises conditions est susceptible d'occasionner une exposition au «CO» et un risque d'intoxication.

NOTICE COMPLETE ET CONSEILS DE L'ARS A TELECHARGER SUR LE SITE INTERNET DE LA MAIRIE, rubrique «Feuille municipale» - <http://www.dangu-mairie.org>

LA FEUILLE MUNICIPALE

REDACTION: Mairie de Dangu, 22 rue Porte des Champs, 27720 DANGU

Tél : 02 32 55 22 15 - e-mail : mairie.dangu@wanadoo.fr - Fax : 02 32 27 53 19



Obligation d'installer des détecteurs de fumée dans les logements

La loi n°2010-238 du 9 mars 2010 rend obligatoire l'installation de détecteurs de fumée dans les lieux d'habitation. **Au plus tard le 8 Mars 2015, tous les logements devront être équipés d'au moins un détecteur autonome avertisseur de fumée (DAAF).**

Qui doit installer et entretenir le détecteur ?

L'obligation d'installation concerne les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs.

La loi ALUR a mis à la charge du propriétaire bailleur l'obligation d'installer un détecteur normalisé. Lors d'une mise en location, le propriétaire bailleur doit s'assurer du bon fonctionnement du détecteur lors de l'établissement de l'état des lieux d'entrée.

En cours de bail, il revient au locataire de veiller à l'entretien et au bon fonctionnement du dispositif. Il doit, notamment, remplacer les piles et tester régulièrement l'appareil. Si nécessaire, il doit remplacer le détecteur. En revanche, s'il s'agit d'une location saisonnière, d'un foyer, d'un logement de fonction ou d'une location meublée, cette obligation d'entretien incombe au propriétaire bailleur.

Pour les logements occupés par un locataire au moment de l'entrée en vigueur de l'article 1^{er} de la loi n° 2010-238 du 9 mars 2010 visant à rendre obligatoire l'installation de détecteurs de fumée dans tous les lieux d'habitation, l'obligation d'installation faite au propriétaire est satisfaite par la fourniture du détecteur à son locataire ou, s'il le souhaite, par le remboursement au locataire de l'achat du détecteur.

Où installer le détecteur ?

Installation dans les parties privatives : au moins un détecteur de fumée doit être installé dans les parties privatives des bâtiments d'habitation, de préférence dans la circulation ou dégagement desservant les chambres (couloir, palier).

Cet emplacement permet d'avertir les occupants si l'incendie se produit pendant leur sommeil. Par ailleurs, même si l'obligation d'installation ne vise qu'un seul détecteur par logement, il est conseillé d'en installer au moins un par étage (y compris au sous-sol).

L'installation dans les cuisines et salles de bains n'est pas recommandée car les fumées de cuisson et la vapeur d'eau peuvent provoquer des déclenchements d'alarme intempestifs.

Quels détecteurs installer ?

Les détecteurs de fumée installés dans le logement doivent être munis du marquage CE et être conformes à la norme européenne harmonisée NF EN 14604.

Norme européenne et interdiction des détecteurs à ionisation (arrêté du 24.4.06 : art. 1 : arrêté du 5.2.13 : art 3 et 4).

Un détecteur de fumée devrait coûter entre 15 et 20 Euros, pour une durée de vie moyenne de 10 ans.

Notification de l'installation à l'assureur incendie :

L'assureur pourra prévoir une minoration de la prime ou la cotisation d'assurance incendie lorsqu'il sera établi que l'assuré a installé et entretenu un détecteur de fumée.

En revanche, il ne pourra refuser d'assurer le logement au motif que l'assuré n'a pas installé de détecteur de fumée.

Si vous souhaitez des informations à ce sujet, ou une documentation, n'hésitez pas à nous contacter.

Janvier 2015



Agence Départementale d'Information sur le Logement
8 boulevard G. Chauvin - 27007 EVREUX CEDEX
Tél. : 02 32 24 06 66 - www.adil27.org

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2015

janvier

Ven 16 jan: Vœux du Maire à la Maison du Village

Sam 17 janv: Assemblée Générale et galette - L'Age d'or

Dim 18 janv: Loto de la Paroisse GVE

Merc 21 janv: Après midi récréative et théâtrale
L'Age d'or et les Volatiles

février

Mar 17 fév: Carnaval - Ecole

Mar 17 fév: Assemblée Générale - Comité des Fêtes

Jeu 19 fév: Après-midi récréative - L'Age d'or

Lun 23 fév: Animation RS distrib, Maison du Village - L'Age d'or

Sem. du 23 au 27 fév: Stage de foot - FC GVN

Ven 27 et sam 28 fév: Vente de vêtements à petits prix
Vestiaire de la Vallée de l'Epte

mars

Sam 7 mars: Assemblée générale - Amicale des chasseurs

Dim 8 mars: Spectacle théâtre et chant choral
à la Maison du Village - Les Volatiles

Jeu 19 mars: Après-midi récréative - L'Age d'or

Sam 20 et dim 21 mars: Théâtre à la Maison du Village
Compagnie du Silence

Sam 28 mars: Loto du printemps - L'Age d'or

avril

Ven 17 avr: Concert «Glorious» à l'église de Gisors

Sem. du 27 au 30 avr: Stage de foot - FC GVN

mai

Dim 3 mai: Foire à tout - Toutes les associations

Ven 8 mai: Commémoration au Monument aux morts

Ven 29 mai: Fête des Voisins - Comité des Fêtes

juin

Sam 13 juin: Festival du Vexin à l'église

Juin: Sortie des anciens - L'Age d'or

Dim 21 juin: Spectacle de l'Atelier de Pestacle

Dim 21 juin: Tournoi de foot vétérans - FC GVN

Sam 27 juin: Fête du foot - FC GVN

Sam 27 et dim 28 juin : Fête de la St Jean

juillet

Dim 19 juill: Tournoi de boules - USVE

septembre

Sem. du 7 au 12 sept: Rentrée des associations

Sam 12 sept: Forum des Associations

Jeu 24 sep: Rentrée des après-midi récréatives - L'Age d'or

Sept: Assemblée Générale - USVE

octobre

Sam 10 oct: Loto - Comité des Fêtes

Jeu 15 oct: Après-midi récréative - L'Age d'or

Sem. du 19 au 23 oct: Stage de foot - FC GVN

Sam 31 oct: Soirée fruits de mer - FC GVN

novembre

Sam 7 nov: Repas des anciens - L'Age d'or

Sam 14 nov: Loto d'hiver - L'Age d'or

Jeu 19 nov: Après-midi récréative - L'Age d'or

décembre

Jeu 3 déc: Après-midi récréative - L'Age d'or

Sam 5 déc: Loto de Noël et Téléthon - FC GVN

Sam 12 et dim 13 déc: 20ème Marché de Noël

Ven 18 déc: Arbre de Noël - Comité des Fêtes

Mar 22 déc: Distribution du colis de Noël - Age d'Or